Aperçu des intentions règlementaires du SDCPB

MARCHÉ CIBLÉ	Estimation du nombre de bâtiments visés	Superficie visée et part du parc
INSTITUTIONNEL Tous les bâtiments institutionnels	12 000 (Déclaration) 5 000 (Cotes/Normes)*	39 Mm² (27%)
TRÈS GRANDS BÂTIMENTS 15 000 m² et plus (ou 150 unités de logement et plus)	1 000	19 Mm² (13%)
GRANDS BÂTIMENTS 5 000 m² à 14 999 m² (ou 50 unités de logement et plus)	3 500	22 Mm² (16%)
MOYENS BÂTIMENTS 2 000 m² à 4 999 m² (ou 25 à 49 unités de logement)	9 000	23 Mm² (16%)

COTATION

C . 7

GES	EE
Émissions de GES (tonnes CO_2eq/m²)	**Efficacité énergétique** (GJ/m²)

CALENDRIER PRÉLIMINAIRE

Déclaration
2025: Institutionnel et Très grands bâtiments
2026: Grands bâtiments
2027: Moyens bâtiments

Cotation
2026: Institutionnel et Très grands bâtiments
2027: Grands bâtiments
2028: Moyens bâtiments

Normes de performance environnementale
2028: Institutionnel
2029: Très grands bâtiments
2030: Grands bâtiments
2031: Moyens bâtiments

Rehaussement des normes aux:
3 ANS dans l'institutionnel
4 ANS pour les autres

Votre gouvernement

Québec

*Dans l'institutionnel, tous les bâtiments seront visés par la déclaration (12 000), mais seulement les bâtiments de plus de 2 000 m² seront visés par la cotation et les normes de performance environnementale (5 000).